



EPREUVE ASSR1 - 4ème

publié le 01/10/2020

En 5ème, chaque élève aurait dû passer au collège l'ASSR 1 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière). Cet examen n'ayant pu se dérouler en raison du confinement, c'est en début de 4ème que se déroule l'épreuve. Cette attestation permet de s'inscrire à la préparation du Brevet de Sécurité Routière (BSR) auprès d'un organisme agréé (auto-école, association) afin de conduire un cyclomoteur dès l'âge de 14 ans.

L'épreuve obligatoire se déroule entre le 7 et 12 octobre 2020 sur le cours d'histoire/géographie :

4A : Vendredi 9 à 13h30

4B : Vendredi 9 à 8h00

4C : Lundi 12 à 9h00

4D : Jeudi 8 à 9h00

4E : Vendredi 9 à 10h10

4F : Lundi 12 à 10h10

L'épreuve comprend 20 questions sur une durée de l'épreuve de 20 min

Passation de l'épreuve :

L'élève doit bien regarder la pastille vidéo pour chaque question et bien écouter la consigne de réponse (1 seule réponse possible ou plusieurs réponses possibles)

L'usage d'un stylo bille ou feutre (pas de crayon à papier ou encre)

Une rature dans une case vaut réponse

Chaque question vaut 1 point (réponse juste ou fausse)

Pour s'entraîner :

— > <http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/>

— > <http://www.code3000.net/assr-cyclo-bsr.php>

— > <http://www.zerotrakas.mma/code-de-la-route-attestation-scolaire-de-securite-routiere-assr-1-et-2.html>

— > <http://www.preventionroutiere.asso.fr/>

La Direction